



BANQUE des
TERRITOIRES



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Présentation de l'AMI « Offre innovante de santé délocalisée et de télémédecine »

4 septembre 2026

Sommaire de ce webinar

01	Présentation du contexte et des objectifs de l'AMI	4
02	Critères d'éligibilité et de sélection des projets	8
03	Modalités de financement et de suivi des projets	13
04	Modalités administratives et calendrier d'instruction	16
05	Modalités de candidature	19
06	Questions/Réponses	24

Présentation des intervenants de ce webinar AMI

Gouvernance



Kevin Fournier

Responsable Accompagnement, SGPI



Laura Fabre

Directrice de la coordination
et des financements AIS



**MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE LA DÉCENTRALISATION**

Logement, Transports,
Ruralité, Ville

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Opérateur



**BANQUE des
TERRITOIRES**
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS



Xavier Fos



Solène Lavaire



Carmen Nicolas

Chargés de Programmes France 2030 - e-santé et bien vieillir
Banque des Territoires, Groupe Caisse des Dépôts



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La gouvernance de l'AMI est composée par le **Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation**, le **Ministère chargé de la Santé**, les **Services du Premier ministre**, le **Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)**.



**BANQUE des
TERRITOIRES**



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Webinaire de présentation de l'AMI
« Offre innovante de santé délocalisée et de télémedecine »



Présentation du contexte et des objectifs de l'AMI

1

Contexte de désertification médicale

Chiffres clefs

30%

De la population française
résidant en ZIP*

6 M

De Français n'ayant pas de
médecin traitant

Dont 500k

Étant en affection de longue
durée

87%

Du territoire souffrant d'un
manque de médecins

Dans ce contexte de raréfaction des ressources médicales, **des solutions existent :**

- Pour un effet de long terme, la **suppression du numerus clausus** permet l'augmentation du nombre de médecins en formation
- Pour un effet à plus court terme, le **renforcement de l'offre de soins** et le **gain de temps médical grâce à des solutions innovantes** luttent contre les inégalités territoriales d'accès aux soins

*https://cartosante.atlasante.fr/#c=indicator&i=zonage_mg_qpv.zon_qpv&i2=zonage_conv.z_gene&t=A01&t2=A01&view=map12

Finalité de l'AMI

Expérimenter le **déploiement de solutions innovantes complémentaires** pour améliorer l'accès aux soins dans les déserts médicaux

Permettre l'**ouverture de nouveaux lieux de soins** (cabines de téléconsultation, maisons de santé modulaires ou mobiles, dispositifs de télémédecine augmentée, etc.)

Financer des projets qui développent, a minima, **5 solutions de téléconsultation dans des territoires** où l'accès aux soins est difficile en privilégiant les solutions avec accompagnement

Objectifs opérationnels de l'AMI

- **Mailler le territoire en situation de tension** (Zones d'Intervention Prioritaires – ZIP) par des infrastructures légères, fixes ou redéployables.
- **Tester le déploiement de différentes solutions** intégrées dans les écosystèmes territoriaux de santé existants (CPTS, MSP, officines, hôpitaux de proximité, services départementaux d'incendie et de secours, etc.) et **dans les parcours de santé**.
- **Identifier les modalités** selon lesquelles l'offre de téléconsultation peut contribuer à une réponse efficace à la désertification médicale.
- **Évaluer la pertinence** de ces dispositifs dans l'accès aux soins de premier recours (médecine générale et certaines spécialités).
- **Faciliter l'accès au diagnostic et à l'orientation médicale et renforcer les actions de prévention** de proximité.
- **Réancrer** des professionnels de santé sur les territoires fragiles, par une présence humaine en accompagnement de la solution.



2

**Critères d'éligibilité
et de sélection des
projets**

Critères d'éligibilité des projets

Les projets présentés doivent déployer, sur un ensemble de sites identifiés en zone d'intervention prioritaire, a minima 5 solutions intégrées de santé délocalisée avec les composantes :

- ✓ Une infrastructure physique d'accueil du patient (cabine, conteneur, module, espace dédié au sein d'un local partenaire), conçue pour la téléconsultation et l'examen clinique à distance
- ✓ Une chaîne technologique comprenant les équipements biométriques connectés, la solution logicielle de téléconsultation, l'infrastructure de connectivité et l'hébergement sécurisé des données de santé
- ✓ Une organisation territoriale mobilisant un ou plusieurs partenaires locaux (officine, collectivité, CPTS, MSP, hôpital de proximité, Maison France Santé)
- ✓ Une présence humaine : intégration en accompagnement de la solution d'un professionnel de santé local éligible ou non à un financement Assurance maladie. L'absence de professionnel de santé sur site n'est éligible qu'à titre dérogatoire, dans la limite de 10% de l'enveloppe globale.



Les projets sont financés sur une durée de 2 ans maximum et doivent présenter un montant total de coût supérieur à 1 M€

Caractéristiques organisationnelles et technologiques attendues chez les projets candidats



Description du parcours de soins du patient et de son suivi avec l'ensemble des professionnels



Connectivité résiliente, équipements biométriques, disponibilité horaire étendue



Articulation de la solution en complémentarité avec l'offre de soins locale



Précisions sur le modèle de présence humaine envisagé au sein de la solution déployée



Couverture régionale des zones ciblées et diversité des territoires d'implantation (ZIP, ACV, etc.)



Nombre de solutions déployées par le porteur de projet et diversité des sites d'implantation

Critères d'éligibilité d'un candidat

Le candidat, seul ou chef de fil d'un consortium :

- ✓ Peut être porté par une **entreprise unique** (PME ou ETI ou GE), immatriculée en France au RCS à la date de dépôt du dossier
- ✓ Peut également être porté par un **consortium** identifiant une entreprise « cheffe de file » qui rassemble des partenaires industriels et de recherche, pouvant intégrer des médecins ou une collectivité, ou directement par une association, une coopérative, ou une collectivité
- ✓ Doit être composé uniquement de **partenaires éligibles à recevoir des aides publiques** (à jour des obligations fiscales et sociales, non soumis à une procédure de récupération d'aides illégales, non « entreprise en difficulté » au sens de la réglementation européenne)
- ✓ Doit fournir **au moins 3 lettres d'intention de territoires** (établies par la collectivité, CPTS, officine, hôpital de proximité...), dans lesquelles il est précisé le modèle de présence humaine retenu
- ✓ Doit porter sur des travaux réalisés en France et non engagés avant le dépôt de la demande d'aide

Cadre de la sélection des projets candidats à cet AMI

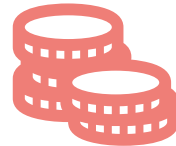
Critères de sélection des projets



**Pertinence
territoriale**



**Degré
d'innovation**



**Viabilité
économique et
sortie**



**Qualité du
protocole
d'évaluation
du candidat**



**Éthique et
données
personnelles**



**Frugalité
foncière**



**Développement
durable**

Phasage de la sélection (cf. calendrier en slide 19)

- 1 Candidature et vérification de l'éligibilité
- 2 Présélection et auditions
- 3 Détermination des territoires d'implantation

3

**Modalités de
financement et de
suivi des projets**

Modalités de financement

10 M€

Budget total de l'AMI, dont **seulement 10%** sont éligibles à des projets sans présence humaine

3 M€

Subvention maximale par lauréat (ie. toutes solutions déployées)

250k€

Subvention maximale par solution déployée

50%

Taux de financement maximal de la subvention sur le coût du programme

Dépenses éligibles

- Etudes en amont : Frais d'études de faisabilité, d'ingénierie, d'études de site | Plafond de 10% de l'assiette éligible
- Investissement matériel et amortissement des dépenses d'équipement : Cabines, conteneurs, équipements biométriques connectés CE-médical, mobilier, signalétique. Hors bâtiments en dur.
- Connectivité et SI : Routeurs, abonnements satellitaires/4G/5G de la phase de test, infrastructure logicielle de téléconsultation
- Frais de personnel : Coûts salariaux directement affectés au projet (chercheurs, ingénieurs, chef de projet, RSE/qualité) et Coûts liés au PSL présent en cabine (infirmier, pharmacien) si non couverts par la rémunération CPAM
- Propriété intellectuelle : Brevets, marques, modèles directement liés au projet
- Ingénierie sociale : Médiation numérique, accompagnement des publics éloignés, lutte contre la fracture numérique
- Évaluation interne du projet
- Communication locale : Plaque, signalétique, lancement local | Plafond de 5% de l'assiette éligible

Evaluation du projet

1

Evaluation externe portée par l'opérateur :

- Evaluation ***ab initio*** réalisée à la signature de la convention et évaluation ***ex post*** réalisée à la clôture de l'AMI
- Mesure de l'Indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL), de la file active des médecins, le recours aux urgences, etc.
- Intérêt sur l'**effet territorial et systémique du dispositif** et non sur le fonctionnement opérationnel de chaque solution déployée

2

Evaluation interne portée par chaque lauréat :

- Evaluation financée sur l'assiette de dépenses éligibles du projet et constituant une **obligation contractuelle**
- Etudes des **données opérationnelles** natives de la solution déployée
- **Données transmises trimestriellement** sous format standardisé et attendues dès la phase de conventionnement

4

**Modalités
administratives et
calendrier
d'instruction**

Modalités administratives après l'annonce des lauréats

Le conventionnement

- Le candidat (la structure seule ou le chef de file du consortium) est le **contact unique de l'opérateur** :
 - La subvention est soumise au retour d'analyse aides d'Etat et à la vérification des diligences LCB-FT
 - Une seule convention sera réalisée
 - Le candidat (la structure seule ou cheffe de file du consortium) répartit la subvention entre les membres : nécessité d'établir un accord de partenariat entre les membres

Le suivi du projet tout au long de la durée de conventionnement

- Le porteur de projet s'engage à organiser une réunion de reporting à son initiative :

Ces échanges devront permettre de présenter une **revue des indicateurs France 2030, l'avancement du projet, son évaluation et son exécution budgétaire**

Calendrier prévisionnel de l'instruction



Juillet 2026
Validation cahier
des charges par la
gouvernance de
l'AMI



20 juillet 2026
Publication du cahier
des charges au JO



23 juillet 2026
4 septembre 2026

Webinaires de
présentation



17 septembre 2026
Relève 1 de l'AMI

17 novembre 2026
Relève 2 de l'AMI



Etape 3
Invitation des projets conviés
aux auditions



Etape 2
Evaluation des dossiers
par le comité d'experts



Etape 1
Contrôle de l'éligibilité
des candidatures



Etape 4
Auditions des projets
par un jury



Etape 5
Validation des lauréats par la
gouvernance de l'AMI



Etape 6
Communication officielle
des lauréats



Etape 7
Signature des
conventions

5

**Modalités de
candidature**

Pour candidater...

Le cahier des charges en ligne :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ami-teleconsultation>



1 Création d'un compte sur Démarche numérique



Appel à manifestation d'intérêt Offre innovante en santé délocalisée et télémedecine

🕒 Temps de remplissage estimé : 58 min (variable selon les options choisies)

📅 Date limite : 17 septembre 2026 à 23 h 59 (heure de Paris).

Commencer la démarche

Vous êtes un particulier ?



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Se connecter avec son compte
demarche.numerique.gouv.fr

Créer un compte

2 Identification de votre établissement via votre numéro de SIRET

Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Valider

Pour candidater...

Les différentes pièces du dossier de candidature à renseigner



Le dossier de candidature est obligatoirement composé des documents suivants :

- **1A/ Description du projet** : 1 document au format Word ou PDF (décrit dans la partie 2 du présent document)
- **1B/ Cadre de réponse et Annexe financière du projet** : 1 document multi-onglets au format Excel
- **1C/ Powerpoint de présentation du projet** : 1 document au format Powerpoint
- **1D/ Annexes administratives** : 3 documents au format Word ou PDF
 - 1D.1 Acte de candidature
 - 1D.2 Déclaration d'aides publiques
 - 1D.3 Lettres de mandat des membres du consortium le cas échéant
 - 1D.4 Lettres d'intention d'a minima 3 collectivités partenaires du projet
- **1F/ Indicateurs France 2030** : 1 document au format Excel
- **Des pièces justificatives à joindre en complément**



**Tout dossier incomplet
sera jugé irrecevable et
ne sera pas instruit**

Pour candidater...

Les indicateurs France 2030

- **Objectifs de suivi et mesure de l'impact**

- Réaliser une photographie à un instant T. C'est une remontée de faits bruts qui permet d'avoir une vision d'ensemble sur le Plan France 2030.
- Une fois produites, les données remontées reviennent au SGPI, elles permettront notamment :
 - ✓ alimenter la communication France 2030;
 - ✓ alimenter les évaluations France 2030 ;
 - ✓ alimenter les rapports de la cour des comptes ;
 - ✓ et à termes, adapter la politique publique aux besoins du futur

- **Attendus**

- 24 indicateurs socles communs à tous les AAP France 2030

- **Outil d'aide à la complétion mis à disposition**

- Dictionnaire des indicateurs sur Démarche Numérique



<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ami-teleconsultation>

- **Calendrier des remontées**

- *Ex ante*, avec une première remontée des indicateurs France 2030 au démarrage du projet (stade de la candidature)
- *In itinere* avec une mise à jour de la grille une fois par an
- *Ex post*, avec une dernière prise de contact potentielle jusqu'à 8 ans après le financement du projet

➤ Adopter la stratégie du « *best effort* » : être le plus précis et diligent possible et anticiper le développement du projet en conséquence.

Pour toute information complémentaire...

Les réponses à vos questions

Il n'existe pas d'onglet FAQ sur la plateforme Démarches numériques. Toutefois chaque candidat, après création de son espace personnel, a la possibilité de poser des questions via une adresse mail générique :



pia-esante@caissedesdepots.fr

7

Questions/Réponses